

LA FÉDÉRATION 70

Les chiffres

15 700
pêcheurs
50
AAPMMA
3500 km
de cours d'eau
430 hectares
de plans d'eau
40
Gardes assermentés

La Fédération Départementale des Associations Agricoles pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Haute-Saône (FDDAPPA 70) est une association « Loi 1901 », administrée et gérée par un conseil d'administration constitué de 15 bénévoles élus, employant 6 salariés dont 3 techniciens, 1 animateur et 2 administratifs.

Elle est :

- ◆ reconvoie d'utilité publique,
- ◆ agréée au titre de la protection de l'environnement,
- ◆ membre de nombreuses commissions départementales et régionales.

Ses missions

Le développement de la pêche loisir, avec la mise en œuvre d'action de promotion, la protection du milieu aquatique, la mise en œuvre et la surveillance du domaine piscicole départemental.

GÉOPECHE



GéoPêche est notre carte interactive, accessible depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette.

Elle répertorie de manière très précise la position des parcours de pêche, des réserves, des rampes de mises à l'eau, des pontons pour les personnes à mobilité réduite ou encore des hébergements pêche.

CARTES DE PÊCHE

Annuelles « majeure »	Annuelles « Mineure »	Temporaires
Interdépartementale EHGO 114 €	Mineure de 12 à 18 ans 27 €	Hebdomadaire 36,50 €
Départementale 87 €	Découverte (1) (2) moins de 12 ans 8 €	Journalière 14,50 €
Découverte Femme (1) 42 €		
Vignette Interfédérale EHGO 40 €		

En Haute-Saône, il n'existe pas d'options supplémentaire (ex : carpe de nuit, barque...) : la carte est « Toutes Options »
(1) Pêche à 1 seule canne en 1^{re} et 2^{me} catégorie
(2) Remboursement possible de la carte - de 12 ans par la Fédération de Pêche : envoi du formulaire téléchargeable sur notre site internet, à l'adresse mail federation@peche-haute-saone.com (offre réservée aux adhérents résidant dans le 70)

PÉRIODES D'OUVERTURE par espèce

Truites fario, arc-en-ciel, omble, omble chevalier	1 ^{re} catégorie Ouverture générale du 14.03 au 20.09	2 ^{me} catégorie Ouverture générale du 01.01 au 31.12
	du 14.03 au 20.09	
Ombre commun (no-kill uniquement)	du 16.05 au 20.09	du 16.05 au 31.12
Brochet	du 25.04 au 20.09	du 01.01 au 25.01 et du 25.04 au 31.12
Sandre	du 25.04 au 20.09	du 01.01 au 26.01 (sauf en Saône et dans les canaux où l'ouverture est prolongée jusqu'au 07.03 inclus) et du 30.05 au 31.12
Grenouilles verte (1)	du 16.05 au 20.09	
Ecrevisses à pattes grêles, rouges, blanches et des torrents		Pêche interdite toute l'année
Autres écrevisses	du 14.03 au 20.09	du 01.01 au 31.12
Anguilles jaune et argentée		Pêche interdite toute l'année

(1) Grenouilles rousses : pêche interdite toute l'année

LES RÉSERVES DE PÊCHE

Valables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026

Cours d'eau	Commune	Limite amont	Limite aval	Linéaire en m
BASSIN VERSANT SÉMOUSE				
Clos Champ Tenon	Corbenay		Sur tout son cours	5000
Sémosteuse	Aillevillers et Lyamont	Usine chalumeau	Pont RD57 bis	900
Sémosteuse	St loup	Entre les passerelles amont et aval, de chaque côté du pont au centre de St loup		285
Canal Forge	Magnoncourt	80 m en amont du pont RD10	Jonction 100 m aval avec ruisseau « Chaney »	
Moulin	Jasney	Confluence « des deux gouttes »	50 m aval du point « chemin grand bois »	350
BASSIN VERSANT BREUCHIN				
Breuchin	Breuchotte	Barrage Breuchotte (300 m amont pont)	Microcentrale Breuchin	260
Breuchin	Amont Effreyne	Pont de Ferrière	Seuil aval moulin Es-Paget	2200
Raddon	Raddon-Breuchotte	Pont du moulin à Raddon	Seuil Breuchotte (80 m aval passerelle)	700
Bief	Fauconney	Barrage confluence Beulieuin - Breuchin	Confluence Breuchin en amont du pont RD72	800
Effreyne	Amont Effreyne	RDG lieu dit « Roquette »	Pont Effreyne	500
Grand canal	Breuchotte		Sur tout son cours	900
Foule	Fauconney	Sa source	Confluence avec Breuchin	2600
Terre	Amont Effreyne		Sur tout son cours	1100
BASSIN VERSANT LANTERNE				
Lanterne	Linexert	Pont RD238	Pont Linexert	400
BASSIN VERSANT OGNON				
Ognon	Belonchamp	Vanne, propriété Demesey	Maison Demesey	400
Ognon	Servance	Virage face maison Maley	Pont de l'église	300
Canal irrigation près du Damont	Belonchamp	Confluence à Ognon lieu-dit « Le Dany »	Prise d'eau lieu-dit « Le Damont »	350
	Mansevilliers	Limite communale Belonchamp-Terney	Confluence avec l'Ognon	5000
Ognon	Vy les Lure-Vouhenans	66 m en amont du barrage de la pisciculture Faivre/Grentzinger	120 m en aval de ce barrage	186
Ognon	Marnay	Aval barrage	Pont de Marnay	
Ognon	Pesmes	Aval du barrage de la Saugneuse sur 50 m. en rive droite (coté camping) / 150 m en rive gauche (coté camping)		
Ognon	Pesmes	Totalité frayère lieu-dit « Aigle d'Argent » jusqu'au droit du prolongement de la rive gauche		70
Ognon	Pesmes	Canal déversoir en aval centrale		200
Ognon	Bussières	Lieu-dit « Prés des Essarts », section ZA, parcelles n° 41 et 42.		25a
Ognon	Aillevans	« Vieille rivière » rive droite, totalité de la longueur		840
Saline	Longevelle et Gouhenans	Bras mort frayère « Roches », tout son parcours 29, derrière le vieux moulin » rive droite de l'Ognon		
Battants	Palante-Frédéric Fontaine		Sur tout son cours	
Clairgoutte et affluents Gouttes Robert/Béchotte	Clairgoutte	Sa source	Pont route de Lomont	1500
Fontaines	Fontenois les Montzont	Pont de la route de Sorans, sortie de Fontenois les Montzont	Jonction avec la Linotte	2000
Linotte	Damptierre sur Linotte	Sa source	Presle	2000
Résie	Vadans	Pont route de Valay (RD22)	Ruisseau Le Chevigney	280
Les Ballastières	Champagne-Ronchamp	Ensemble des canaux longeant le chemin cadastre YB N° 15 côté Ronchamp, sur 80 m et alimentés par le plan d'eau.		
BASSIN VERSANT SAÔNE				
Colombine	Frotey les Vesoul - Quincey	Déversoir	Pont de la RD9	300
Romaine	Malizieres	Pont de l'ancien tacot	Ancien moulin	300
Ru d'Argirey	Villers-Pater		Sur tout son cours	1140
Scolette	Bougon	RD 100	RD 434	1200
Durgeon	Mailleron-court-Charette	Etang Henry	Pont du bois des Ages	2100
Cude	Mailleron-court-Charette		Sur tout son cours	2000
Lac de Vaivre	Vaivre et Montolivet	Zone C de protection écologique, partie Nord Est du lac/bras d'alimentation du lac, dans sa totalité, la plage et les îlots sont à l'abri du lac, au sud de la plage côté lido lac sur environ 300 m y compris les pontons		
Saône	Faverney	Rive gauche, PK 376.400 au PK 376.300 - 50 m en amont et 50 m en aval de la confluence avec la frayère		100
Morte	Bucey les Gy	Barrage Raby	Pont route de Vellefrange à Vellefrange	400
Bulard	Vellefrange-Vellefrange et Citey		Sur tout son cours, ruisseaux afférents inclus	
Etang Crinrey-Pregnay	Pregnay	Ruisseau d'aménagement sur une longueur de 100 m et queue de l'étang sur une longueur de 100 m		200
Fossé de l'Hôpital	Seveux-Motey	Aval de la station de pompage des eaux	Limite terrain Beauvallet	1200
Gourgonne	Vauconcourt			530
Combeauté (canal)	Fougerolles	Vanne débutant le canal	Confluence avec Combeauté	
Novelots	Fougerolles	Limite des Vosges sur une longueur de 300 m		
Sâone	Corre	La Marina dans sa totalité		
Sâone La gare d'eau	Arc-les-Gray	Totalité du bassin, y compris le long de la RD70		
Ruisseau du Morillon	Pont du Bois	Parcelle 8372	Canal de l'Est	1300

Non-respect des réserves de pêche

Les réserves de pêche, temporaires et quinquennales, sont des espaces destinés à favoriser la reproduction et la protection des espèces aquatiques. Toute forme de pêche y est strictement interdite.

Le pêcheur ne respectant pas ces espaces protégés s'expose à des sanctions pénales et civiles (contravention de classe 4 réprimée par le Code de l'Environnement) d'un montant maximum de 750€ chacune, la peine étant doublée de nuit. De plus, les garçons pêche sont habilités à saisir les instruments de pêche ayant servi à commettre l'infraction.



crédit photo Laurent Madelon

Pour votre sécurité téléchargez
LigneAlerte
Une application qui vous prévient de la proximité des lignes électriques aériennes.

Disponible sur App Store et Google play

QR code

ENEDIS Rte Le réseau de transport d'électricité

BORVY - Juin 2022 - Ref040

TERRITOIRE PÊCHE

votre passion est notre métier

4 MAGASINS EN FRANCHE-COMTÉ

BESANÇON

1 Rue des Salines
25480 Ecole-Valentin
03 81 88 06 47

VESOUL

Zac de l'Oasis
70000 Pusey
03 84 68 98 01

T P

PONTARLIER

5 Rue Edgar Faure
25300 Pontarlier
03 81 49 06 80

LURE

ZI Aux Cloyes
70200 Lure
03 84 20 83 63

POUR ENCORE PLUS DE SERVICES

Retrouvez nous prochainement sur www.territoire-peche.fr

Ce produit est certifié PEFC/10-31-3527 - Création & Impression L'ATELIER DE LA COMMUNICATION - 159795 - 202511

Guide de pêche 2026

70 Fédération Départementale pour la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique de Haute-Saône

www.peche-haute-saone.com

03.84.76.51.41 federation@peche-haute-saone.com

RÉGLEMENTATION

Par arrêté préfectoral
N°403 du 1^{er} décembre 2025.

1^{RE} CATÉGORIE PISCICOLE

Modes de pêche simultanés

- 1 ligne
- 6 balances à écrevisse (diam. maxi 30 cm et maille de 10 mm)
- 1 carafe (maximum de 2 litres de contenance)

En vue de protéger les frayères de salmonidés, la pénétration dans le lit du cours d'eau est interdite dans les secteurs identifiés par les AAPMMA pendant la période allant de l'ouverture de la truite fario jusqu'à l'ouverture spécifique de la pêche de l'ombre commun (soit du 2^{me} samedi de mars au 3^{me} samedi de mai).

Quand un cours d'eau ou plan d'eau est mitoyen entre plusieurs départements, il est fait application des dispositions les moins restrictives.

L'intégralité des lieux d'interdiction est répertoriée dans l'arrêté préfectoral disponible sur notre site internet



ASSOCIATIONS AGRÉÉES POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

- 01 Aillievilliers-Corbenay
- 02 Amoncourt
- 03 Baulay
- 04 Beaumotte-Aubertans
- 05 Boulot
- 06 Bourbeville
- 07 Breuchin et Haute-Lanterne
- 08 Broye-lès-Pesmes
- 09 Chagey
- 10 Champagney-Ronchamp
- 11 Champlite
- 12 Chantes-Rupt/Saône
- 13 Clairegoutte
- 14 Conflans-sur-Lanterne
- 15 Cubry-les-Soing
- 16 Dampierre-sur-Salon/Beaujeu
- 17 Demangevelle-Corre
- 18 Essertenne
- 19 Faverney
- 20 Fougerolles
- 21 Gray/Arc-les-Gray
- 22 Gy
- 23 Héricourt
- 24 Jussey
- 25 La Côte
- 26 Lure/Les Aynans
- 27 Marnay
- 28 Méleisey
- 29 Montbozon
- 30 Ormoy
- 31 Pesmes
- 32 Plancher-les-Mines/Bas
- 33 Port-d'Atelier
- 34 Port-sur-Saône
- 35 Ray-sur-Saône
- 36 Renaucourt
- 37 Roche-et-Raucourt
- 38 Saint-Loup-sur-Semouse
- 39 Scye-sur-Saône
- 40 Seilles-Vauvillers
- 41 Senargent
- 42 Seveux
- 43 Soing
- 44 Sornay-Montagney
- 45 Vanne
- 46 Vauconcourt
- 47 Vellexon
- 48 Vesoul
- 49 Villersexel
- 50 Voray-sur-l'Ognon
- E Adapaeef

LEGENDER

- LES COURS D'EAU**
- 1ère catégorie (domaine privé)
 - 2ème catégorie (domaine privé)
 - 2ème catégorie (domaine public)
- LES ÉTANGS/GRAVIÈRES**
- 1ère catégorie
 - 2ème catégorie
- LES PARCOURS SPÉCIFIQUES**
- Parcours Carpe de nuit
 - Parcours No-kill
 - AAPPMA non réciproquaire

PISCICULTURE BEAUME

www.pisciculture-beaume.com



Repeuplement de poissons d'eau douce
carpes, brochets, gardons, truites ..

Transport de poissons vivants

Prestations pêches d'étangs et lacs

Conseil et management en poissons d'eau douce



Route d'Auxelles
Lieu-dit "Les Chayots"
LACHAPELLE S/S CHAUX

03 84 27 69 59

Vente au détail particuliers & professionnels

Poissons d'eau douce et de mer

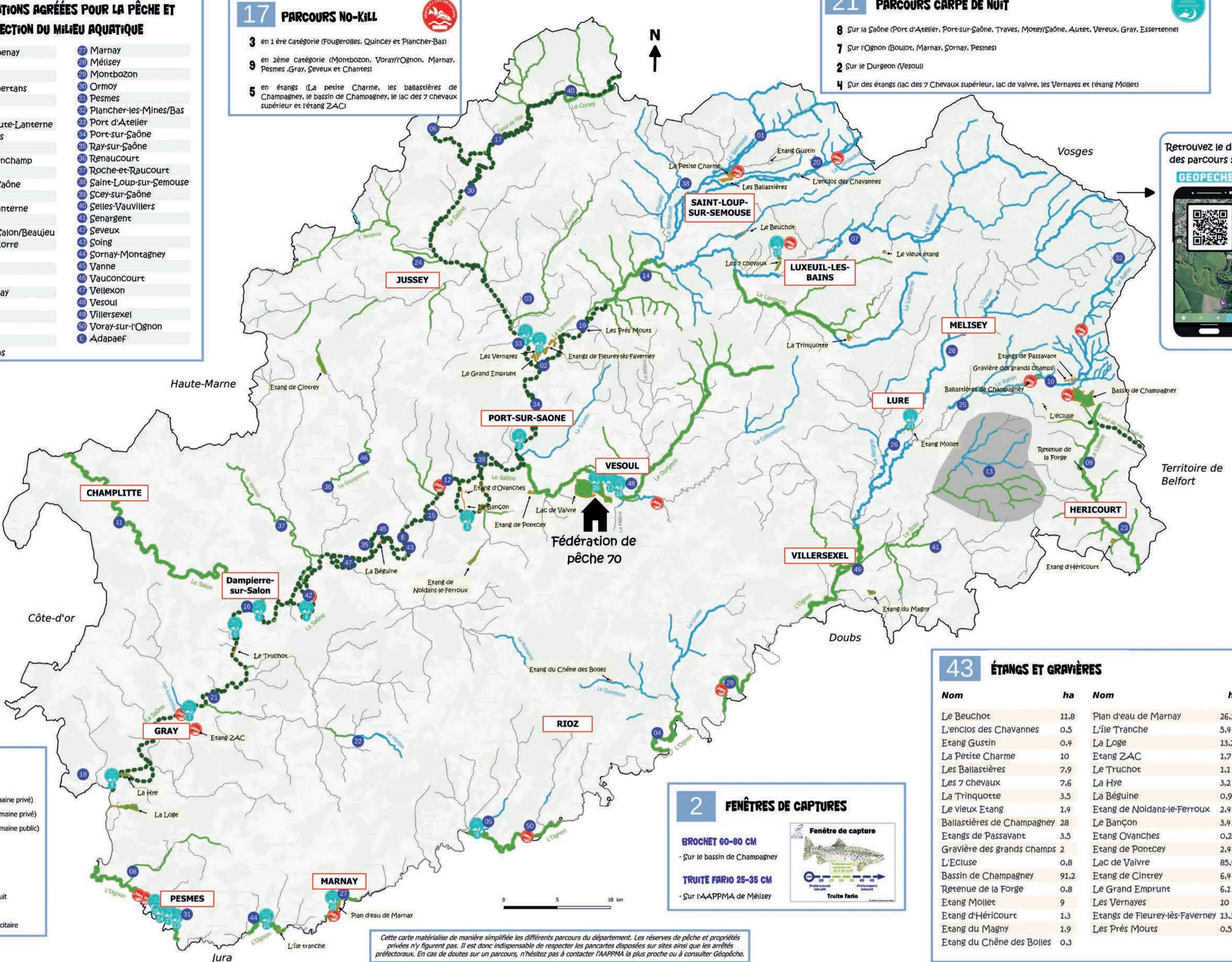
Plateaux de fruits de mer

www.poissonnerie-beaume.fr

BEAUME POISSONNERIE

17 PARCOURS NO-KILL

- 3 en 1ère Catégorie (Fougerolles, Quincey et Plancher-Bas)
- 9 en 2ème Catégorie (Montbozon, Voray/l'Ognon, Marnay, Pesmes, Gray, Seveux et Chaneys)
- 5 en étangs (La petite Charme, les ballastières de Champagney, le bassin de Champagney, le lac des 7 chevaux supérieur et l'étang ZAC)



21 PARCOURS CARPE DE NUIT

- 8 Sur la Saône (Port d'Atelier, Port-sur-Saône, Traves, Motey/Saône, Autet, Vereux, Gray, Essertenne)
- 7 Sur l'Ognon (Boulot, Marnay, Sornay, Pesmes)
- 2 Sur le Durgeon (Vesoul)
- 4 Sur des étangs (lac des 7 Chevaux supérieur, lac de Vaivre, les Vernayes et l'étang Mollet)

Retrouvez le détail des parcours sur

GEOPECHE



43 ÉTANGS ET GRAVIÈRES

Nom	ha	Nom	ha
Le Beuchot	11,8	Plan d'eau de Marnay	26,2
L'enclos des Chavannes	0,5	L'île Tranche	5,4
Etang Gustin	0,4	La Loge	13,2
La petite Charme	10	Etang ZAC	1,7
Les Ballastières	7,9	Le Truchot	1,1
Les 7 chevaux	7,6	La Hye	3,2
La Trinquette	3,5	La Béguine	0,9
Le vieux Etang	1,4	Etang de Noidans-le-Ferroux	2,4
Ballastières de Champagney	28	Le Bançon	3,4
Etangs de Passavant	3,5	Etang Ovanches	0,2
Gravière des grands champs	2	Etang de Pontcley	2,4
L'Écluse	0,8	Lac de Valvre	85,9
Bassin de Champagney	91,2	Etang de Cintrey	6,4
Réserve de la Forge	0,8	Le Grand Emprunt	6,1
Etang Mollet	9	Les Vernayes	10
Etang d'Héricourt	1,3	Etang de Fleurey-lès-Faverney	13,3
Etang du Magny	1,9	Les Prés Mouts	0,5
Etang du Chêne des Boiles	0,3		

2 FENÊTRES DE CAPTURES

BROCHET 60-80 CM

Sur le bassin de Champagney



TRUITÉ FARO 25-35 CM

Sur l'AAPPMA de Mélisey

Truite fario

25 - 35 cm

Fenêtre de capture

Précaution : 20 25 30 35 40 45 50

Truite fario

NOUVEAUTÉS

Parcours

- Les ballastières de Champagney (28 hectares) : Pêche autorisée en float-tube et no-kill obligatoire

Fenêtre de capture « Truite fario »

25 - 35 cm

- Sur l'ensemble des parcours de l'AAPPMA de Mélisey.

Parcours carpe de nuit

- Suppression du parcours de Baulay.
- Réduction du parcours de Motey-sur-Saône (sur la partie basse)
- Réduction du parcours de Vereux (sur la partie basse).

Parcours No-kill

- « Ombre commun » Sur l'ensemble le département.

« Sandre »

AAPPMA Montbozon : L'Ognon du lieu-dit la Corne à la confluence avec le canal du moulin, soit 3000 m.

« Black-Bass »

AAPPMA Seveux : La Saône lot n° 49, 50 m en aval du barrage de Savoyeux jusqu'au pont de chemin de fer, soit 815 m.

ÉQUIPEMENTS ACCESSIBILITÉ

15 Postes à Mobilité Réduite (PMR)

Pour permettre aux personnes à mobilité réduite de pêcher, des postes ont été spécialement aménagés. Ces 15 postes sont répartis de manière homogène dans le Département, aussi bien sur les rivières que sur les étangs.



30 Rampes de mise à l'eau pour barque

Certains secteurs étant difficilement pêchables du bord, des rampes de mises à l'eau ont été créées. Il en existe actuellement 30 dans le Département.



23 Hébergements pêche

Afin de répondre aux besoins des touristes désirants découvrir la pêche en Haute-Saône, 23 gîtes ont été labellisés « Hébergement pêche ». Ce label garantit que les hébergements répondent à des critères d'accueil et de services adaptés à la pratique de la pêche.



Informations détaillées consultables sur géopêche.



PMR de la Petite Charme

LE FLOAT-TUBE

La pêche en float-tube s'est largement développée ces dernières années. Cette petite embarcation légère, facile à mettre à l'eau, permet d'accéder à des postes de pêche souvent inaccessibles du bord.

Où puis-je sortir avec mon float-tube ?

EN ÉTANG

- À l'étang n°9 de Fleurey-lès-Faverney
- À l'étang n°2 de la Petite Charme
- Au lac de Vaivre
- Aux Ballastières de Champagney
- Au Bassin de Champagney
- Au plan d'eau de Marnay



Le port d'un gilet de sauvetage est fortement recommandé



Credit photo : Laurent Madelon